



Association Les Bambins de Sourdun
32 rue de Paris 77171 Sourdun Tel : 06.73.41.76.25
Mail : lesbambinsdesourdun@gmail.com

Partie organisateur à renvoyer accompagnée de votre règlement et des documents demandés

**FICHE D'INSCRIPTION : BOURSE AUX VÊTEMENTS ADULTES/ ENFANTS,
JOUETS ET ARTICLES DE PUÉRICULTURE
A SOURDUN LE DIMANCHE 11 OCTOBRE 2026**

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° Téléphone :

Mail :

Nombre de tables :

X 5 euros =

euros

L'association se donne le droit de limiter le nombre de tables en fonction du nombre de réservations

L'association fournit le matériel (1 table et 1 ou 2 chaises)

L'association organise une vente de gâteaux, friandises et boissons. Il n'y aura pas de ventes de repas, pensez à emmener votre repas personnel

Pour que votre inscription soit validée, merci de joindre la photocopie recto/verso de votre pièce d'identité, l'attestation sur l'honneur remplie, le règlement signé ainsi que votre paiement.

Date :

Signature :



Association Les Bambins de Sourdun
32 rue de Paris 77171 Sourdun Tel : 06.73.41.76.25
Mail : lesbambinsdesourdun@gmail.com

Partie exposants à présenter le jour de la manifestation

**FICHE D'INSCRIPTION : BOURSE AUX VÊTEMENTS ADULTES/
ENFANTS, JOUETS ET PUÉRICULTURE
A SOURDUN LE DIMANCHE 11 OCTOBRE 2026**

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° Téléphone :

Mail :

Nombre de tables :

X 5 euros =

euros



Association Les Bambins de Sourdun
32 rue de Paris 77171 Sourdun Tel : 06.73.41.76.25
Mail : lesbambinsdesourdun@gmail.com

ADRESSE DE LA MANIFESTATION :
SALLE DES FÊTES DE SOURDUN
RUE DU PETIT PARACLET 77171 SOURDUN

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

BOURSE AUX VÊTEMENTS ADULTES/ ENFANTS, JOUETS ET ARTICLES DE PUÉRICULTURE

A SOURDUN LE DIMANCHE 11 OCTOBRE 2026

Je soussigné(e) :

(Nom Prénom)

Né (e) le :

(Date de naissance)

A :

(Lieu de naissance)

Domicilié (e) à (Adresse complète)

Participant à la bourse aux vêtements adultes/enfants, jouets et articles de puériculture désignée ci-dessus,
déclare sur l'honneur :

- ☐ N'avoir participé dans l'année à aucune vente de même nature,
- ☐ Avoir participé à d'autres ventes dans l'année de même nature (pas plus de 3 dans l'année)

Lieu (x) :

Date(s) :

Je déclare sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à :

Signature :

Le :

RÈGLEMENT DE LA BOURSE DES BAMBINS DE SOURDUN

L'association LES BAMBINS DE SOURDUN organise sa deuxième bourse : vêtements adultes/enfants, jouets, et articles de puériculture, destiné à faciliter les transactions d'articles d'occasions uniquement.

L'encadrement de la bourse est assuré par les membres et les bénévoles de l'association.

- Les bénéfices de cette manifestation serviront à proposer des activités, du soutien et du matériel aux enfants de notre école
- La bourse aux jouets aura lieu le dimanche 11 octobre 2026. Les horaires d'ouverture au public sont de 10h à 16h sans interruption, à la salle des fêtes de Sourdun, gracieusement prêté par la commune de Sourdun. L'entrée des visiteurs est gratuite.
- Les exposants seront autorisés à entrer à partir de 9h et jusqu'à 9h45 pour l'installation de leur stand. Les exposants ne pourront commencer à ranger qu'à partir de 16h, aucun départ anticipé ne sera autorisé (sauf urgences).
- Les exposants doivent être majeurs et restent responsables des mineurs les accompagnants.
- Les informations suivantes : Nom, prénom, domicile, type et n° de la pièce d'identité, date et autorité de délivrance, sont inscrites dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation puis déposé en préfecture. Les exposants doivent pouvoir présenter leur pièce d'identité à tout moment.
- Les réservations sont possibles jusqu'au 09 octobre, elles seront validées une fois les documents et le règlement honoré en possession de l'association. Vous devez nous faire parvenir votre fiche d'inscription, votre photocopie de pièce d'identité, votre attestation sur l'honneur et votre règlement, soit par la poste soit en déposant le dossier dans la boîte aux lettres de la présidente de l'association, ou par internet.
- **Les emplacements sont attribués par les organisateurs et ne pourront pas être contestés.** Seuls les organisateurs sont habilités à faire des modifications si nécessaires.
- **Il est interdit de fumer dans la salle et de consommer des boissons alcoolisées.**
- A la fin de la bourse les exposants doivent laisser place nette et repartir avec les articles non vendus. Il vous sera demandé de nettoyer et ranger vos tables et vos chaises.
- La manifestation organisée étant une bourse de vêtements adultes/enfants, jouets et articles de puériculture, les exposants doivent proposer à la vente des objets qui rentrent dans ce cadre. Conformément à la réglementation en vigueur les copies de CD ou de DVD de musique, de film ou de jeux sont interdites à la vente...
- Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, casses, vols, pannes ou autres détériorations.
- Les transactions se déroulent sous la seule responsabilité des vendeurs et des acquéreurs. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements loués par l'association. Ils doivent, à cet effet, être couverts par leur assurance.

- Il ne sera effectué aucun remboursement de l'inscription en cas ; de non-participation des exposants, d'interruption de la manifestation devant être effectuée par les organisateurs ou par les autorités à quelque moment et pour quelque raison que ce soit.
- Avec leur inscription les particuliers ont acquis l'autorisation exceptionnelle de participer à la bourse, c'est-à-dire de vendre des objets qui n'ont pas été achetés en vue de la revente. Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur concernant la vente au déballage.
- Le présent règlement est à disposition lors de l'inscription, à l'entrée au stand de l'association le jour de la bourse, ainsi que sur le site de l'association
- La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement dans sa totalité. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux par les organisateurs, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de son inscription.
- Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité affichées sur les lieux, ou qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.

Un grand merci aux bénévoles, partenaires, amis, adhérents ou non, à tous ceux qui contribueront au succès de cette journée.

(Copie à M. le Maire de Sourdun)

Signature :